

Communauté de Communes

Vallée Dordogne Forêt Bessède

Allas-les-Mines, Berbiguières, Castels et Bezenac, Carves, Cladech, Coux et Bigaroque-Mouzens, Doissat, Grives, Larzac, Marnac, Meyrals, Monplaisant, Pays de Belvès, Sagelat, Saint-Cyprien, Sainte-Foy-De-Belvès, Saint-Germain de Belvès, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Salles-De-Belvès, Siorac-en-Périgord.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

LES ACTIONS de votre communauté de communes

VALLÉE DORDOGNE FORÊT BESSÈDE

TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE

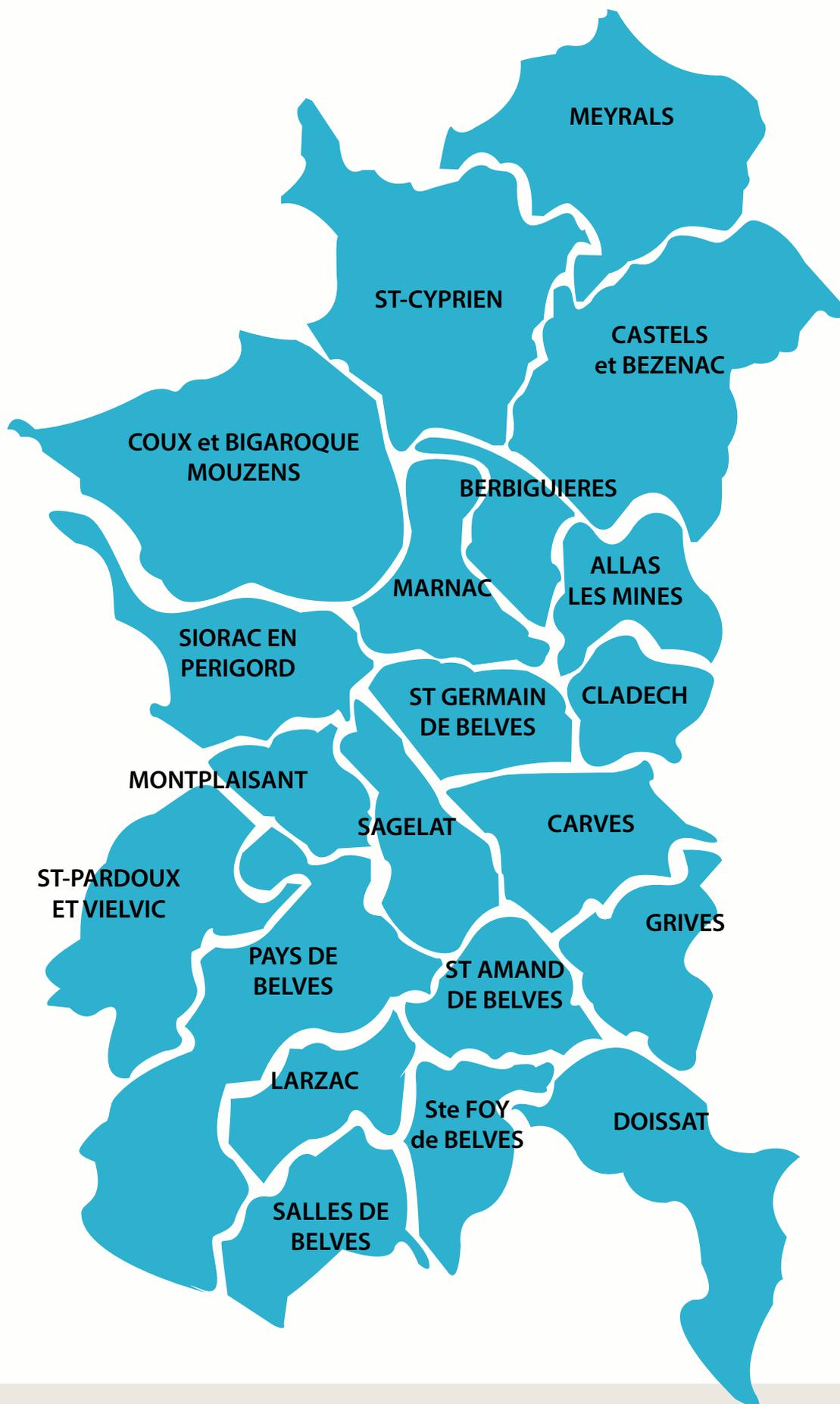


TABLE DES MATIÈRES

TERRITOIRE & GOUVERNANCE

Périmètre géographique	5
Compétences	5
Gouvernance	6
Bureau communautaire	6
Commission d'appel d'offres	6

ACTIVITÉS DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES	7
Ressources humaines	8
Les filères de la CCVDFB	8
Mouvements des agents	8
Temps de travail	8
Avancements	9
Budget et rémunération	9
La formation	9
Réunions statutaires	9
Entretiens professionnels	9

SERVICES ADMINISTRATIF & FINANCIER ...	10
Les missions du service	10
Comptes administratifs	11
Investissements réalisés	11
Budget annexe Assainissement Collectif	12
Budget annexe Assainissement Non Collectif	12
MARCHES PUBLICS	13

PÔLE AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES	14
Restaurants scolaires	15
Contrat local santé	15
Renovation école de Belvès	16
Budget 2020	16

PÔLE ENFANCE JEUNESSE	17
Fonctionnement général	17
Subventions & participation de la communauté de communes ...	18
Contrat Enfance Jeunesse	18
Financement du CEJ	19
Coordination du pôle enfance	20
Bilan 2020	20

TABLE DES MATIÈRES

PÔLE TECHNIQUE	21
Répartition des charges à caractère général	21
Entretien de la voirie	22-23
Entretien des bâtiments	23-24
Les espaces verts	24
Aire d'accueil des gens du voyage	25
SPANC	26
SPAC	27-28

LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES	32
Développement économique	32
Zones d'Activités Economiques	32
Territoires d'industrie	33-34
Le schéma de cohérence territoriale	35
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	35
Agriculture	36
Habitat	36-37

ESPACES FRANCE SERVICES -----	36
Quelques chiffres.....	37
La labellisation de la MSAP de Pays de Belvès.....	37
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	37
Rôle & fonctionnement	
Temps forts de 2020	38

LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	38
Bilan 2020.....	38-39
TAXE DE SEJOUR	40-41

Territoire & gouvernance

Périmètre géographique

20 communes

9 264 habitants;

256 km² ; 29 habitants/km²

(source INSEE).

42 membres titulaires

12 membres suppléants

au conseil communautaire.



Compétences

Par arrêté préfectoral en date du 22 mars 2018, la CCVDFB exerce les compétences suivantes au 1er janvier 2020 :

Compétences

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Construction, entretien, fonctionnement :
 - d'équipements culturels, sportifs et d'intérêt communautaire
 - d'équipements de l'enseignement préélémentaire & élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des Espaces France Services.
- Assainissement **collectif et non collectif** sur l'ensemble du territoire,
- Aménagement numérique.

Située au cœur du Périgord Noir et à proximité du bassin de vie du Sarladais, le territoire communautaire entre Dordogne et Bessède est à la fois à la croisée des routes touristiques et un des plus beaux fleurons de notre merveilleuse Vallée.

Une nouvelle équipe pour le territoire

Les élections municipales de mars et juin 2020 ont installé de nouveaux excécutifs dans les communes.

42 nouveaux délégués siègent à la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède.

Le bureau communautaire

PRÉSIDENT : Serge ORHAND

1er
Vice - Président



Aire des Gens du voyage
- Bâtiments
Christian SIX

2è
Vice - Président



Finances et
administration générale
Jean Jacques PETIT

3è
Vice - Président



Développement économique-
Jacques MIGNIOT

4è
Vice - Président



PLUI -
Tourisme et Communication
Christian LEOTHIER

5è
Vice - Président



Développement durable
Jean-Bernard LALUE

6è
Vice - Président



Enfance- CIAS -
Espaces France Services
Maryse DURAND

7è
Vice - Président



Mobilité
Joël LE CORRE

Conseillers délégués :

Affaires scolaires :

Didier ROQUES

Développement économique :

Sébastien FONGAUFFIER

Plan local urbanisme intercommunal :

Henri BOUCHARD

Siègent également au bureau communautaire, les maires de toutes les communes du territoire.

11 COMMISSIONS THEMATIQUES

Destinées à améliorer le fonctionnement du conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles émettent un avis et formulent des propositions.

Actions sociales

Aire d'accueil des gens du voyage

Assainissement

Communication

Développement économique

Enfance

Finances

Patrimoine

Scolaire

Tourisme

Voirie



Les commissions peuvent se réunir plusieurs fois dans l'année.

Commission d'appel d'offres



Lors de l'installation de la nouvelle équipe communautaire en juillet 2020, une commission d'appel d'offres a été constituée.

Cette commission est présidée par le président de la communauté de communes.

Membres titulaires :

H. BOUCHARD, G. DEJONGHE, J. LE CORRE, JJ PETIT, C. SIX, les suppléants : JP ANDRE, D. BRAULT, M. CHAUMEL, Y. LOMBART, R. VUADEL.

Les conseillers communautaires représentent la CCVDFB et participent aux travaux des syndicats

Les conseillers communautaires représentent la CCVDFB et participent aux travaux des syndicats et organismes suivants :

SMD3, SICTOM Périgord Noir, SDE 24, Syndicat Mixte Périgord Numérique, Pays du Périgord Noir, le Syndicat Mixte du SCoT, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi, l'Office de Tourisme Vallée Dordogne et Forêt Bessède, le SMAVLOT, SMETAP, la CAB, le Pôle International de la Préhistoire, CNAS (Comité National d'Action Sociale).



Activités des services

Les services sont organisés en **5 pôles** supervisés par la Directrice Générale des services.



PÔLE RESSOURCES

Responsable
Ressources humaines

Ressources humaines

1 co-coordinatrice
RH

Responsable
Administratif et financier

Accueil / Secrétariat

1 assistante
administrative / accueil

1 agent d'entretien

Comptabilité / Finances

1 assistante de
gestion financière

Responsable
Commande publique

Commande publique

1 agent chargé de la
commande publique

Communication

Création graphique

1 agent chargé de la
création graphique
(mi-temps)

Ressources humaines

EFFECTIFS AU 31/12/2020

	Moyenne annuelle
Nb total agents	85
Nb de fonctionnaires	37
Nb de contractuels	48

Soit :

- **44% des emplois** occupés par des fonctionnaires (55% en 2019)
- **56% des emplois** occupés par des agents contractuels (45% en 2018)

Sur les 48 agents contractuels :

- **9 agents** sont en CDI

En 2020:

la CCVDFB a bénéficié des mises à disposition suivantes :

- **6 animateurs/directeurs** mis à disposition par l'association Enfants des Deux Rivières pour l'encadrement des accueils périscolaires (1.26 ETP).
- **1 coordinatrice et 1 assistante** mises à disposition par l'association Enfants des Deux Rivières pour la gestion du pôle enfance de la CCVDFB.

Elle a mis à disposition son personnel :

1 agent des écoles pour l'entretien de la mairie de Monplaisant (94h annuel).

1 agent des écoles pour la régie de la piscine de la commune de Belvés (280,5h).

2 agents des écoles pour l'animation des accueils de loisirs de l'association Enfants des 2 rivières pendant les petites et grandes vacances (280h).

8 agents des services techniques (14 en 2019) mis à disposition des communes membres (2 287 heures contre 2 677h50 en 2019)

Les filières de la CCVDFB



Administrative, technique, médico-sociale, animation.

Filière	Nb d'agents titulaires	Nb d'agents contractuels
Administrative	30%	15%
Technique	59%	81%
Médico social	11%	4%

Répartition des agents par catégorie :

- 2 % catégorie A
- 8 % catégorie B
- 89 % catégorie C

Mouvements des agents

1 départ en retraite

1 détachement

2 mises en disponibilité

Temps de travail



- 57% des fonctionnaires travaillent à temps complet (51,3% en 2019).

Ce pourcentage s'explique par la compétence scolaire qui emploie une majorité d'agents sur des emplois à temps non complet (restauration, surveillance cantine, entretien).

- 33 % des agents contractuels travaillent à temps complet.

Les travailleurs en situation de handicap

Aucun agent n'est en situation d'inaptitude et de reclassement.

- **5 agents** de catégorie C disposent d'une RQTH (reconnaissance de travailleur handicapé).

2020 : Avancements

1 promotion interne
1 avancement de grade

Budget et rémunération

Les charges de personnel :
2 135 332 € contre 1 835 590 € en 2019.

Conditions de travail, hygiène et sécurité

La collectivité compte un assistant de prévention.

Il est l'acteur de proximité en matière de prévention et de sécurité au travail.

Ses missions : Prévenir les dangers, participer à l'élaboration de l'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail...



Réunions statutaires

4 réunions du comité technique
et 2 réunions du CHSCT

Nombreux sujets traités en-dehors des modifications apportées au tableau des effectifs :

Avenants au RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire), modification du règlement intérieur des services, présentation du plan de formation, organigramme fonctionnel, annexe convention service commun, bilan de l'utilisation des prestations sociales par les agents, aménagement de locaux et de postes de travail, autorisation (droits à l'image) dans le cadre du RGPD, règlements intérieurs comité technique et CHSCT, mise à jour des grades pour les ratios d'avancements, bilans annuels..



La CCVDFB participe à la protection sociale des agents (santé et prévoyance) :

46 agents bénéficiaires contre 43 en 2019.

La parité homme/femme :

La CCVDFB compte 64 femmes (73%) et 23 hommes (26%).

Entretiens professionnels

71 agents reçus en entretiens professionnels comparé à 59 en 2019.



La formation

57 jours de formation, baisse importante comparé à l'année 2019 (235) en raison de la crise du COVID-19

100 % des formations sont délivrées par le CNFPT.

Services administratif & financier

Préparation, suivi et exécution budgétaire
des 7 budgets de la communauté de communes :

Budget principal et 6 budgets annexes :
assainissement collectif, assainissement non collectif, ZAE La Brunie, ZAE Le Récolât, ZAE La Tuillière, ZAE La Croix Blanche.



Autres activités du service :

- Facturation mensuelle des cantines scolaires, du transport scolaire (RPI trajet Siorac en Périgord-Le Coux et Bigaroque Mouzens) et de l'aire des gens du voyage.
- Gestion des emprunts et de la trésorerie, de l'inventaire, des subventions et des conventions.
- Suivi des marchés publics pour la partie financière.
- Relations avec le trésor public, les usagers des services, les fournisseurs et les partenaires de la collectivité.

Comptes administratifs

BUDGET PRINCIPAL en € / CA 2020 :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	915 152,34			130 090,00	915 152,34	130 090,00
Opérations de l'exercice	1 642 679,92	1 652 043,09	5 699 364,50	6 088 973,22	7 342 044,42	7 741 016,31
TOTAUX	2 557 832,26	1 652 043,09	5 699 364,50	6 219 063,22	8 257 196,76	7 871 106,31
Résultats de clôture	- 905 789,17			519 698,72		
Restes à réaliser	184 648,29	676 403,84				
TOTAUX CUMULES	2 742 480,55	2 328 446,84	5 699 364,50	6 219 062,22	8 441 845,05	8 547 510,15
Résultats définitifs	-414 033,62	0,00	0,00	519 698,72	0,00 €	105 665,10

Depuis 2019 : mutualisation des services finances/comptabilité et ressources humaines du CIAS avec ceux de la communauté de communes.

Le service comptabilité/ finances de la communauté de communes a en préparation et gestion 2 budgets du CIAS et la facturation mensuelle des prestations de services.



En 2020, la communauté de communes a perçu 327 415 € de subventions de l'Etat et du Conseil départemental au titre des travaux d'investissement.

Le compte administratif 2020 a été réalisé avec le recours à :

- Un emprunt de 200 000 € réalisé pour les travaux d'investissement.
(principalement ceux de la voie ferroviaire Sarlat-Bordeaux et de la halle des sports de Saint Cyprien).
- La contractualisation de deux lignes de trésorerie.
- Le remboursement de la dette s'élève à 28 567 € pour les intérêts et 322 087 € pour le capital.

Investissements réalisés

VOIRIE	Travaux sur les voies communautaires	376 795 €
CRECHE ST CYPRIEN	Maitrise d'oeuvre	10 387 €
EQUIPEMENT ADMINISTRATION	Acquisition matériel informatique et mobiliers	10 950 €
EQUIPEMENT ECOLES	Acquisition matériel informatique, autres équipements, travaux écoles	37 863 €
SYNDICAT NUMERIQUE	Développement fibre numérique	25 559,00 €
HALLE DES SPORTS ST CYPRIEN	Fin des Travaux de mise aux normes et création de vestiaires	48 466 €
PÔLE TECHNIQUE	Construction d'un hangar	134 718 €
CLSH CENTRE DE LOISIRS MOUZENS	Aménagement et équipement intérieur	17 276 €
URBANISME	Elaboration PLUI	70 636 €
LIGNE FERROVIERE	Dernière tranche de travaux ligne SNCF Sarlat-Bordeaux	65 431 €
ECOLE PRIMAIRE DE PAYS DE BELVES	Travaux de rénovation thermique - 1ère année	451 270 €



En 2020, la communauté de communes a perçu 327 415 € de subventions de l'Etat et du Conseil départemental au titre des travaux d'investissement.

Malgré la crise sanitaire
la communauté de communes a maintenu
la majorité de ses travaux d'investissement.

Budget annexe Assainissement Collectif 2020 en euros

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	93 377,76			30 000,00	93 377,76	30 000
Opérations de l'exercice	308 730,11	325 787,24	389 580,74	786 690,87	698 310,85	1 112 478,11
TOTAUX	402 107,87	325 787,24	389 580,74	816 690,87	791 688,61	1 142 478,11
Résultats de clôture	-76 320,63	0,00	0,00 €	427 110,13		
Restes à réaliser (B)	293 467,22	409 579,00		0,00 €		
TOTAUX CUMULES (A+B)	695 575,09	735 366,24	389 580,74	816 690,87	1 085 155,83	1 552 057,11
Résultats définitifs	0,00	39 791,15	0,00	427 110,13	0,00	466 901,28

Budget annexe Assainissement non collectif 2020 en euros

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		15 427,61		7 117,57	0,00	22 545,18
Opérations de l'exercice	1 440,50	7 263,42	56 095,42	78 416,73	57 535,92	85 640,15
TOTAUX	1 440,50	22 691,03	56 095,42	85 534,30	57 535,92	108 225,33
Résultats de clôture	0,00	21 250,53	0,00	29 438,88	0,00	29 438,88
Restes à réaliser	905	0,00		0,00	905	0,00
TOTAUX CUMULES (A+B)	2 435,50	22 691,03	56 095,42	85 534,30	58 440,92	108 225,33
Résultats définitifs	0,00	20 345,53		29 438,88	0,00	49 784,41

Marchés publics 2020

2020 : Nouvel agent en charge de la commande publique en poste depuis mai 2020

- 5 commissions de marché réunies en 2020

La commission CAO/MAPA statue ou émet des avis sur les attributions de marché, mais également sur les évolutions en cours d'exécution des marchés (conditions du contrat, délai, avenants financiers...).

- 20 procès-verbaux de commission rédigés
- De nombreuses informations à la commission sur les consultations sur devis menées pour le compte de la CCVDFB

Faits marquants l'année

- Attribution des accords-cadres (durée de 4 ans) pour les travaux d'assainissement collectif à Saint-Cyprien pour un montant maximum de 4 500 000 € HT, et des opérations de contrôle-réception des installations d'assainissement pour un montant maximum de 90 000 € HT.
- Attribution des marchés de travaux pour l'extension et le réaménagement de la crèche de Saint-Cyprien pour un montant de 383 000 € HT.
- Divers avenants aux marchés de travaux de l'école primaire de Pays-de-Belves pour environ 96 000 euros HT.
- Attribution du marché d'assurance risques statutaires du personnel VDFB pour un montant de 90 000 euros HT.





PÔLE AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

1 Responsable

10 ATSEM
1 secrétaire
6 Cuisiniers
20 agents polyvalents (entretien et restauration)
13 agents de restauration



8 écoles



8 restaurants



6 cuisines



573 enfants



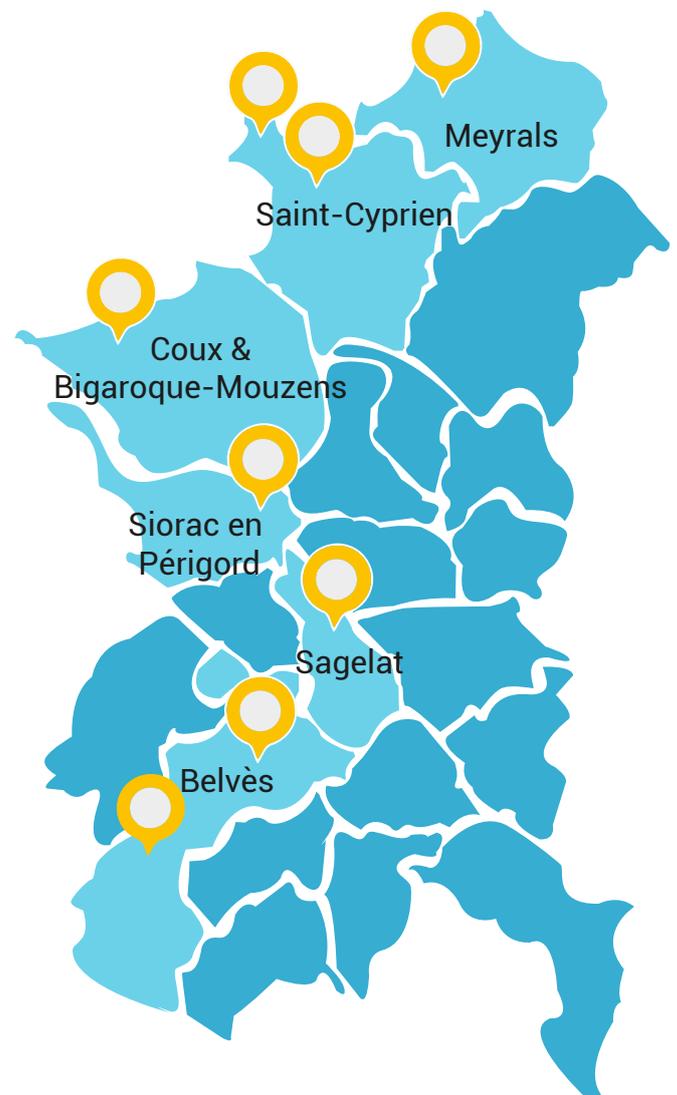
50 agents



1 189 194 € de budget

La Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CCVDFB) assume la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Situation géographique



573 enfants pour l'année scolaire **2019/2020**.

1 067 000 € de budget de fonctionnement

37 863 € d'investissements

(travaux, informatique petit matériel écoles, matériel cantine et cuisine)

83 252 € : alimentation

34 253 € : fournitures scolaires

19 122 € : produits d'entretien

(forte augmentation suite aux exigences sanitaires)

Charge nette/ enfant / année :

1638 € / enfant pour 2019/2020

1617 € / enfant pour 2018/2019

Tarifs cantine



Tarification modulée sur le quotient familial : l'objectif est d'améliorer l'accessibilité des services publics scolaires en tenant compte de la situation des foyers.

Loi egalim



Poursuite d'un menu végétarien par semaine afin de respecter la politique publique de l'alimentation (loi Egalim). Les restaurants scolaires proposent une alimentation saine et de qualité, durable et respectueuse de l'environnement.

Accent mis sur l'approvisionnement en circuits courts en favorisant les produits bio, frais et locaux, par le biais de la plateforme départementale Agri local, dans laquelle figurent les fournisseurs locaux. 55% des produits servis en restauration scolaire sont locaux.



Chaque année, les chefs mettent les petits plats dans les grands pour les enfants.

Ateliers & semaine du goût

Les équipes de restauration, en collaboration avec les enseignants, proposent :

des ateliers culinaires et des ateliers découvertes :
Exemples de thématiques abordées :

- spécialités françaises et européennes, le fait maison, les goûts, les légumes, les laitages, le visuel, le gaspillage, le chocolat...

En images à Meyrals

SEMAINE DU GOÛT - du 11 au 17 octobre

Lundi : tout chocolat
au restaurant de l'école de MEYRALS



Contrat local santé

Depuis 2017, la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède est engagée avec les cinq autres Communautés de communes du Périgord noir et l'Agence Régionale de Santé dans la démarche du Contrat local de santé.

2020, des formations sur le nettoyage sain pour les agents :

Ses formations s'appuient sur les grandes priorités de la santé et remettent en question certaines idées reçues en matière de ménage.

Objectifs :

Limiter l'exposition des agents et des usagers dans les locaux de la collectivité (crèches, écoles...) aux risques liés aux produits d'entretien qui contiennent des substances néfastes pour la santé.

L'école de Belvès relookée

Favoriser la rénovation des établissements publics est une priorité de la communauté de communes.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE BELVÈS



2020 : 1ère tranche des travaux DE L'ÉCOLE DE BELVÈS :

Peinture, menuiseries, hall rénové, création de 4 classes, bureau du directeur et de la secrétaire, 1 tisanerie

Travaux de rénovation thermique
2020 - 1ère année
451 270 €

FINANCEMENT :



Budget 2020

la compétence scolaire et périscolaire représente un total de **1 189 194 €**, premier poste de dépenses pour la collectivité.

DEPENSES	SCOLAIRE	PERISCO	RECETTES	SCOLAIRE	PERISCO
Charges à car. Général	226 737 €	5520 €	Cantine + transport + Remb. Communes	141 575 €	14 734 €
Charges de personnel	807 205 €	77 166 €	Participat° extérieures : CAF, Communes, Région...	35 155 €	17 497 €
Autres charges de gestion courante	28 991 €	0 €			
Charges exceptionnelles	4712 €		Autres produits	47 384 €	
Dépenses de fonctionnement	1 067 645 €	83 686 €	Recettes de fonctionnement	224 114 €	32 231 €
Équipement informatique et mobilier Écoles	37 863 €	0 €			
Total des dépenses	1 105 508 €	83 686 €	Total des recettes	224 114 €	32 231 €



PÔLE ENFANCE JEUNESSE

1 Responsable

Centre de loisirs
Crèches
Animation de projets
Gestion du CEJ
(Contrat enfance jeunesse)

1 coordinatrice enfance jeunesse
1 assistante administrative
mises à disposition par l'association
Enfants des deux Rivières

Fonctionnement général

Depuis de nombreuses années, le territoire est doté de structures vouées et dévouées à l'enfance et à la jeunesse :

en chiffres

2 crèches,
3 accueils de loisirs,
5 accueils périscolaires,
1 ludothèque
des actions ados

Parties d'initiatives familiales et/ou associatives, ces structures se sont pérennisées grâce à un investissement associatif fort et au soutien de la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

La CCVDFB met en œuvre une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

En gestion directe :

Elle assure le fonctionnement et les charges de personnel (agents CCVDFB et personnel de l'association ED2R mis à disposition) des accueils périscolaires de :

Siorac, Coux-Mouzens, Saint-Cyprien et Meyrals

En gestion déléguée :

La communauté de communes accorde une subvention annuelle et met à disposition des associations gestionnaires des locaux équipés.

Elle assure l'entretien des bâtiments et investit tant en travaux qu'en équipement en fonction d'un calendrier défini, des contraintes budgétaires et de l'attribution de subventions extérieures.

Associations concernées :

« A la Claire Fontaine » : crèche de Saint-Cyprien

« Les galipettes » : crèche de Belvès

« Espace Enfance » : Accueil périscolaire (Sagelat et Pays de Belvès) et un accueil de loisirs sans hébergement

« Enfants des deux Rivières » : Accueils de loisirs sans hébergement enfants (Coux-Mouzens, Saint-Cyprien Audrix), un ALSH ados et une ludothèque.

En participation :

La CCVDFB verse une participation à la mairie de Sarlat (porteur du Relais Assistantes Maternelles pour les 5 communautés de communes participantes) calculée au prorata du nombre d'habitants du territoire intercommunal. Depuis 2020, elle est versée par la CAF, en déduction du CEJ et par la CCVDFB pour le différentiel.

2020, subventions & participation de la communauté de communes



Contrat Enfance Jeunesse

Association : ENFANTS DES 2 RIVIERES	
SUBVENTION (ALSH St-Cyprien, Mouzens, ludothèque, actions ados)	176 050 €
Mise à dispo personnel (accueils périscolaires + coordination)	59 158 €
Journées (fréquentation des enfants du territoire à Audrix)	9 750 €
TOTAL ENFANTS DES 2 RIVIERES	245 658 €
Association ESPACE ENFANCE	
SUBVENTION (ALSH péri et extrascolaire Belvès)	127 000 €
Prise en charge des repas	9 176 €
TOTAL ESPACE ENFANCE	136 176 €
SUBVENTION crèche : A LA CLAIRE FONTAINE	86 000 €
SUBVENTION crèche ; LES GALIPETTES	100 000 €
PARTICIPATION Relais Assistante Maternelle	2 775 €
TOTAL	570 609 €
DONT TOTAL Subventions	489 750 €

Autres prises en charges

→ Les fluides sont pris directement en charge par la CCVDFB : 22 250€ en 2020

Produits perçus :

→ Vente des activités des accueils périscolaires (sur le territoire de l'ex CCVD).

→ Versement de la Prestation de Service Ordinaire de la CAF (participation horaire pour les accueils périscolaires).

→ Participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

→ Subventions en aide aux investissements (CAF).

C'est un contrat d'objectif et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus :

en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

→ une **localisation géographique équilibrée**, des différents équipements et actions,

→ une **réponse adaptée** aux besoins des familles et des enfants, l'implication des familles et des enfants

→ une **politique tarifaire modulée** et adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

En recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par :

→ des **actions** favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les actions éligibles au CEJ sont :

les accueils de loisirs (enfants et ados) extrascolaires et périscolaires, les crèches, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), la ludothèque, les postes de coordination.

2020, financement du Contrat Enfance Jeunesse :

FINANCEMENT CEJ	Liquidation 2019	Liquidation prévisionnelle 2020
TOTAL COORDINATION	21 600,21 €	21 600,21 €
JEUNESSE		
ALSH Le Coux-Mouzens	27 186,19 €	27 186,19 €
ALSH St Cyprien	10 290,00 €	10 290,00 €
ALSH Belvès	3 517,59 €	3 517,59 €
TOTAL JEUNESSE	40 993,78 €	40 993,78 €
PETITE ENFANCE		
Crèche St Cyprien	24 316,99 €	24 761,51 €
Crèche Belvès	16 659,34 €	16 598,21 €
Ludothèque Siorac	11 135,36 €	11 135,36 €
RAM Sarladais	3 525,86 €	
TOTAL PETITE ENFANCE	55 637,65 €	52 495,08 €
PERISCOLAIRE		
ALSH St Cyprien / Meyrals / Siorac / Le Coux	23 225,85 €	23 225,85 €
ALSH Belvès	1 655,34 €	1 655,34 €
TOTAL PERISCOLAIRE	24 881,19 €	24 881,19 €
LIQUIDATION CEJ	143 112,83	139 970,26

La différence entre 2019 et 2020 correspond à la modification de participation au RAM (la part du CEJ est directement versée à la CCSPN).



Travaux, investissements, équipements et entretien dans les structures en 2020

Les agents de la CCVDFB interviennent régulièrement sur les différentes structures, que ce soit pour des travaux en régie, de l'entretien de bâtiment, de l'aide à emménagement et déménagement (ALSH de St Cyprien dans les locaux de l'école primaire), au total 671 H pour l'année 2020.

L'année 2020 marquée par la crise sanitaire

Les différentes périodes :

- 1^{ère} période de confinement : mars à mai 2020 : mise en place de service minimum
- 1^{ère} étape de reprise progressive entre le 11 mai et le 25 juin 2020
- Nouveau confinement en novembre sans fermeture des établissements
- Des impacts différents sur la fréquentation

Les mesures prises par la CCVDFB :

- Vote du budget et des subventions allouées aux associations le 5 mars 2020.
- Réévaluation du montant des subventions pour deux associations : + 10 000€ pour la crèche de St-Cyprien / + 12 000€ pour Espace Enfance
- L'attribution des subventions avant le début de la crise a permis aux associations de les sécuriser face à la situation sanitaire.

Les mesures prises par les associations :

- Chaque association a pris les mesures nécessaires en fonction de ses possibilités et des exigences protocolaires et des gestes barrières
- Réorganisation des emplois du temps, recours à du chômage partiel, fin de CDD, augmentation des heures de ménage, investissement dans des équipements (masques, nettoyeurs...), limitation du nombre d'enfants accueillis ...

L'activité partielle :

Structure	Nbre d'heures	Montant remboursé
Ed2R	1189 h	9 990 €
Espace Enfance	1818 h	15 395 €
Les galipettes	2159 h	21 816 €
A la Claire Fontaine	1201 h	10 446 €

Les mesures prises par la CAF :

- Pour les accueils de loisirs : versement de la prestation de service sur une année reconstituée entre des périodes de 2019 et de 2020. Malgré cette proposition, baisse sur l'année, car la fréquentation était moindre sur certaines périodes 2020 (ex en août).
- Pour les crèches : aide journalière de 17€ pour chaque place vacante.

Les mesures prises par l'état :

- Des aides ou subventions exceptionnelles, des exonérations de charges.

Malgré une situation inédite, qui a engendré beaucoup de stress pour les associations, les directrices et les équipes et énormément d'adaptation (équipement, service minimum, accueil différencié...), le soutien accordé par chacun a permis de dégager des excédents budgétaires exceptionnels pour les associations, qui seront réinjectés dans les budgets 2021 avec une demande en baisse à la CCVDFB.

Coordination

Des réunions trimestrielles animées par la vice-présidente au Pôle Enfance Jeunesse et la coordinatrice sont organisées réunissant les structures gestionnaires.

Ces temps permettent un meilleur suivi et une bonne connaissance des fonctionnements de chacun, une programmation des demandes de travaux, un suivi budgétaire et l'émergence de projets communs.

Cette coordination ne s'est pas interrompue en 2020, bien au contraire, le lien a été permanent avec les associations, favorisant les échanges, l'aide aux dossiers d'aides financières à monter, le relationnel avec les élus, les familles et un partage important dans la gestion de la crise.

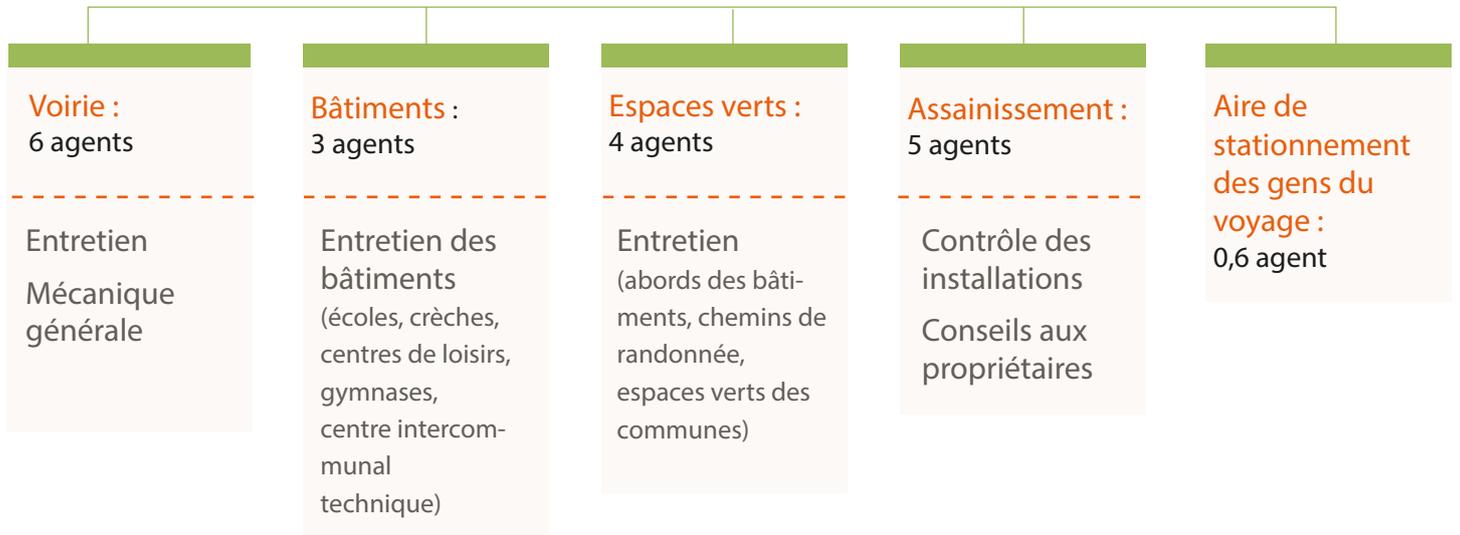
Le bilan (actions menées et bilan financier) du Pôle Enfance Jeunesse 2020 a été présenté lors de la réunion du 30 juin 2021 aux nouveaux élus et les partenaires. Il fait partie des obligations liées au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) contracté avec la Caisse d'Allocation Familiale. Ce dernier a été renouvelé en 2018, pour la période 2018-2021.



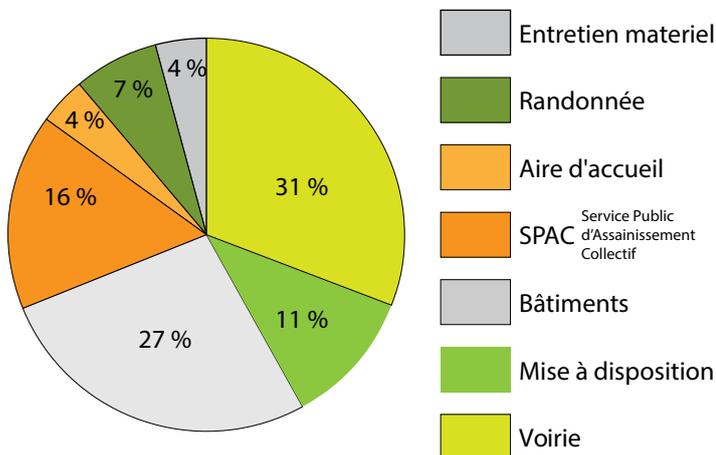


PÔLE TECHNIQUE

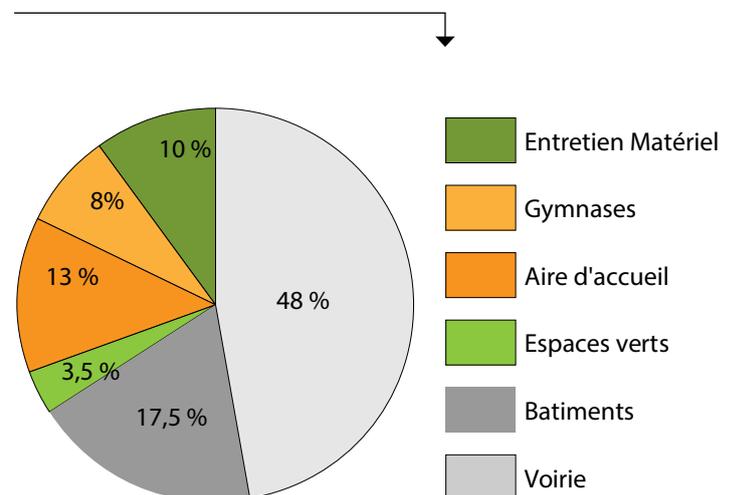
Responsable



Répartition des heures de travail



Répartition des charges à caractère général



Les services techniques sont chargés d'entretenir l'ensemble du patrimoine communautaire appartenant et/ou géré par la Communauté de Communes.

Pour cela, ils s'appuient sur des entreprises privées mais surtout sur une équipe en régie d'agents techniques polyvalents.

Total des charges à caractère général :
307 663€ en 2020

Entretien de la voirie



Voirie d'intérêt communautaire :

427 km

Voirie communale :

103 km

Réalisé principalement en régie.

Des entreprises de fauchages interviennent sur une partie du territoire.

1 fois par an, selon le budget, un programme de réfection de chaussée est réalisé par des prestataires privés sous maîtrise d'œuvre communautaire dans le cadre d'un marché public pluriannuel.

Son rôle :

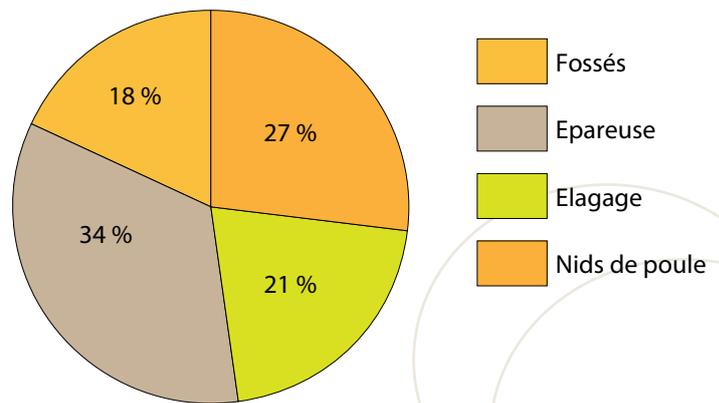
Entretien des routes revêtues hors centres bourgs, réparations des trous dans le revêtement, débroussaillage, élagage des abords, vérification du bon écoulement des eaux de pluie.

Urgences liées aux intempéries.

Préparation des travaux de réfection (*diagnostic, chiffrage, travaux préparatoires*) avant le passage des entreprises et suivi de chantiers.

Interventions rémunérées dans les communes membres pour la réalisation de petits travaux.

Activités importantes du service :



Son personnel :

Outre des compétences variées et polyvalentes, les agents composant ce service ont des aptitudes particulières pour la conduite d'engins de chantier.

Ils disposent tous de permis PL et de CACES correspondant aux matériels qu'ils utilisent.

Ils sont formés à travailler sous circulation, en hauteur et disposent d'équipement de protection individuel adapté à certains travaux dangereux comme le tronçonnage.

Ils sont sensibilisés à la forte valeur des engins qui leurs sont confiés et à leur entretien.



Matériel :

4 tracteurs agricoles ;

3 épaveuses + 1 banquetteuse
(pour le débroussaillage des bords de route);

1 pelle Mecalac sur pneus
(pour les travaux de terrassement);

1 poids lourd benne de 19 tonnes ;

1 broyeur de branche ;

2 utilitaires benne + 2 plaques vibrantes
(pour le bouchage des nids de poule) ;

1 cuve de 5 000 litres
(pour le carburant des tracteurs et de la pelle (GNR)) ;

1 pont élévateur.

Une nacelle est louée tous les ans pour l'élagage hivernal (environ 60 jours) et un cylindre plus ponctuellement pour les travaux de terrassement (environ 5 jours par an).

Coûts et fonctionnement :

Carburants	35 384 €
Fourniture de voirie	31018 €
Location de matériel	29431 €
Fauchage privé	65 664 €
Véhicules	23 516 €
Entretien & dépannage	26 318 €

Investissement :

2020, travaux de réfection de voirie :
376 795 €

Entretien des bâtiments

Réalisé principalement en régie.

L'entretien du patrimoine bâti et des installations mobilise également de nombreuses entreprises privées (*notamment pour les contrôles périodiques de conformité ou l'entretien des équipements*).

Tous les ans sont également réalisés des travaux de restauration du patrimoine et de rénovation énergétique afin de minimiser les coûts de fonctionnement liés au chauffage.

Ces travaux sont effectués dans le cadre des marchés publics avec une maîtrise d'œuvre privée (architecte).

Son rôle :

Entretien intérieur de l'ensemble des bâtiments gérés par la CDC.

Suivi des chantiers de restauration dans le cadre d'un programme pluriannuel de restructuration du patrimoine bâti ancien.



Matériel :

1 ou 2 véhicules pour intervenir et de l'outillage électroportatif.



Personnel :

Le personnel de ce service possède aussi des compétences particulières :

Habilitations et savoir-faire dans tous les domaines du gros œuvre et du second œuvre (*maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, menuiserie, serrurerie, etc...*).

Un électricien à mi-temps réalise en régie un grand nombre de travaux qui étaient auparavant exécutés par des prestataires privés.

Coûts et fonctionnement :

54 432 € TTC	
Fournitures	27 752 €
Gaz pour le gymnase	6973 €
Fluides des gymnases	5 779 €
Contrôle & entretien des installations	13 928 €
Dépannage des appareils (restauration scolaire)	8 049 €

Investissement :

Les travaux de rénovation du patrimoine sont déterminés grâce aux études de faisabilité réalisées par l'ATD, puis affinés par des maîtres d'œuvres privés (architecte). Ils sont réalisés par des prestataires privés dans le cadre strict des consultations publiques.



TRAVAUX REALISÉS en 2020 :

Rénovation

Ecole primaire de Pays de Belvès

451 270 €



48 466 €

Rénovations sanitaires

Halle des sports de Saint-Cyprien

Les espaces verts



Son rôle :

Entretien des abords de l'ensemble des bâtiments gérés par la CDC, les chemins de randonnées et les espaces verts des communes membres sans agent.

Tontes, débroussaillage, arrosage, taille, etc...

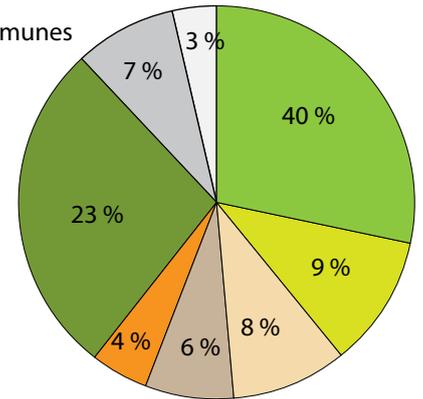


Son personnel :

Tous les agents sont formés aux différentes techniques d'entretien des espaces verts, par le CNFPT (taille des arbustes, entretien des massifs, désherbage zéro phyto, entretien du petit matériel, etc...).



Répartition des heures par bâtiment :



Matériel :

Ce service dispose surtout de matériel de motoculture (débroussailleuses, tondeuses autoportées, tronçonneuses).

Mise à disposition

Prestation proposée aux communes membres dans le cadre d'une mutualisation des moyens humains et matériels de la CDC.

Cette prestation peut être réalisée par tous les services des services techniques, mais c'est principalement le service « Espaces Verts » qui s'en charge.

Fonctionnement de la mise à disposition :

Les communes peuvent profiter du savoir-faire des agents des services techniques et du matériel divers et variés pour effectuer des travaux à des conditions préférentielles.

Elles remboursent à la CDC les heures de travail des agents.

Aire d'accueil des gens du voyage



Terrain : ~ 1 hectare

Voirie : 3500 m²

Blocs sanitaires double : 7

Emplacements : 14 + 1 emplacement handicapé

1 Local technique, 1 Bureau du régisseur; 1 Local poubelles

1 régisseur est présent sur l'aire au moins à mi-temps pour accueillir les familles.

Il accueille les voyageurs, veille au respect du règlement intérieur, encaisse les fluides, réalise l'entretien général et assure le lien avec l'ensemble des partenaires publics.

En fonction des besoins, des agents des autres services sont amenés à intervenir sur l'aire.



Ouverture annuelle

Occupation : environ 98%.

Les résidents sont majoritairement des familles installées depuis des années (peu de passage).

Emplacements individualisés avec eau et électricité payantes (compteurs à prépaiement). Une redevance journalière de 1€ est demandée pour le droit de stationnement.

Un accompagnement social a été mis en place 1 fois par semaine afin d'apporter un soutien aux familles.

Dépenses et recettes 2020 :

Dépenses de fonctionnement 58 020 € :

1 personne chargée de l'accompagnement social, fluides, maintenance, petits travaux d'entretien etc...

Recettes 90 016 € :

subventions, droits de stationnement et paiement des fluides-

Subventions : Département 23 843 €, Etat 46 429 €



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure les contrôles de conformité de l'assainissement individuel conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, puis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par les arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012.

Rôle principal du SPANC :

Assurer le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations d'assainissement non collectif lors des travaux de création, de réhabilitation ou de modification de l'assainissement existant;

Contrôler les installations existantes d'assainissement non collectif.

Informers et conseiller les usagers



Son personnel :

- La service a été assuré par 1 **technicienne**, suite a une réorganisation du SPANC et l'élargissement des activités du SPAC.
- **Décembre 2020** : départ d'un agent en place depuis 10 ans et accueil d'un nouveau technicien.

Budget :

Le budget est légèrement excédentaire, et permet un renouvellement régulier du matériel.

Les tarifs du service restent inchangés depuis fin 2018.

Intervention	Tarifs	Info complémentaire
Contrôle de l'existant	160 €	(prélevé par la SOGEDO sur 8 ans)
Contrôle de conception	75 €	avant le permis de construire
Contrôle de réalisation	75 €	lors du chantier avec le certificat de conformité
Diagnostic de vente	90 €	



Un diagnostic est désormais indispensable dans le cadre d'une transaction immobilière.



L'assainissement non collectif a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel.



BILAN 2020 :

250 DOSSIERS ont été traités en 2020.

Un fonctionnement marqué par la crise sanitaire liée au COVID

- Pendant plusieurs mois, seuls les contrôles de conception et de réalisation ont pu être traités.

- Les prévisions 2021 sont à la hausse avec l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire communautaire.

Service
Public
Assainissement
Collectif

SPAC



Les réseaux d'assainissement collectif acheminent les eaux usées directement au sein des stations d'épuration. Les effluents traités sont ensuite rejetés dans le milieu naturel.

Alors qu'en 2019 le service gérait 4 stations d'épuration, **en 2020**, conséquence de la Loi NOTRe du 7 août 2015, **la compétence Assainissement a été transférée par toutes les communes du territoire à la CCVDFB.**

Son rôle :

Assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement collectif.

Suivre les travaux d'extension de réseau, de branchements neufs et/ou de réhabilitation de station.

Gérer son propre budget annexe et toutes les tâches administratives liées à son élaboration et à son suivi.



Son personnel :

2020 : Augmentation du personnel suite à la prise en charge de toutes les stations du territoire.

1 responsable de service

2 techniciens à temps plein

1 électromécanicien à mi-temps

en
chiffres

Stations d'épuration : 11
Réseau gravitaire : 60 km
Postes de relevage : 22

→ **Plan Pluriannuel d'Investissement sur les 10 ans à venir :**

- études de diagnostic des réseaux existants
- travaux de réhabilitation de réseaux ou de station d'épuration
- travaux d'extension de réseau
- travaux de création de nouvelles stations d'épuration et leur réseau



Les redevances étant très hétérogènes selon les communes, la CCVDFB a décidé d'effectuer un lissage des redevances sur 4 ans afin que tous les abonnés Assainissement Collectif payent le même prix.



INVESTISSEMENT 2020 :

- Achat d'un **tracteur tondeuse** pour entretenir tous les espaces verts des stations d'épuration et les alentours des postes de relevage.
- Achat d'**outillage** pour que tous les agents du SPAC puissent intervenir et effectuer des réparations.
- **Travaux de mise en séparatif des réseaux** d'eaux pluviales et eaux usées dans le Bourg de St Cyprien : Les Arcades ; Place des Oies ; Rue Fénelon ; Rue La Couture ; Prunis ; partie de la RD 48.
- Une **étude** pour le déplacement d'un poste de relevage à St Cyprien
- **Plantations de haies** devant une station d'épuration et autour d'un poste de relevage
- **6 raccordements au réseau** d'assainissement existant à la demande des propriétaires : 1 à Pays-de-Belvès ; 1 à Meyrals ; 4 à St Cyprien

STATIONS GERÉES PAR LE SPAC

Commune	Lieu de la station	Capacité station (Equivalent Habitant)	Date de création	Système de traitement	Nombre de postes de relevage
ALLAS-LES-MINES (2 stations)	Bourg	250	2004	Filtre Planté de Roseaux	2
	Enveaux	75	2006	Billons	1
BERBIGUIÈRES	Bourg	70	2014	Filtre Planté de Roseaux	0
COUX ET BIGAROQUE	Bourg	350	2000	Filtre à sable avec roseaux plantés	3
MEYRALS (2 stations)	Bourg	260	2018	Filtre Planté de Roseaux	0
	Carmensac	100	2005	Filtre Planté de Roseaux	0
ST CYPRIEN	Bourg	3600	1995	Boues activées	7
SIORAC-EN-PÉRIGORD	Bourg	1900	1991	Lit bactérien et lagunes	3
ST GERMAIN DE BELVÈS (2 stations)	Monplaisant	130	2006	Filtre Planté de Roseaux	0
		30	2015	Filtre Planté de Roseaux	0

Nombres de foyers abonnés : 2600

Volume d'eaux traitées : 200 000 m³

Les techniciens des services d'assainissement collectif et non collectif oeuvrent pour la préservation de l'environnement, optimisent le fonctionnement des installations d'assainissement afin de préserver les ressources en eau et de garantir la salubrité publique. Leur rôle est essentiel nous souhaitons souligner leur professionnalisme et technicité.



PÔLE MAISONS FRANCE SERVICES

Responsable
(1 ETP)

PAYS DE BELVES

SAINT-CYPRIEN

Accueil,
orientation,
conseils

2 chargés d'accueil
social

Entretiens individuels proposés sur rdv à :
BELVES : lundi, mardi et vendredi
ST CYPRIEN : mercredi et jeudi

Emplois :

	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Nbre d'offres déposées par les entreprises locales	34	15
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	1262	1145

En chiffres :

Fréquentation globale :

	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Femmes	1 242	1388
Hommes	630	716
Institutions	5354	4579

Entretiens individuels et télé-services :

	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Emploi	175	81
Vie quotidienne	225	185
Aide télé-services	257	489

Demandes spécifiques :

Sujets abordés	BELVES	SAINT-CYPRIEN
CAF	382	519
CPAM	218	205
MSA	41	61
CARSAT	119	214
ANTS (permis, carte grise, cni...)	87	115

Permanences :

RDV	BELVES	SAINT-CYPRIEN
Mission locale	16	20
DGFIP	3	4
RAM		2
CIDFF	5	2
Infodroits	8	6
FNATH	3	
ADIL 24	5	
Conciliateur	8	
Ma commune ma santé	5	
Médiation familial		10
PASS		17
CARSAT	6	

Des journées d'information, des ateliers à thème et des formations sont organisés chaque année en collaboration avec les différents partenaires.

En raison du Covid, seul le forum de création d'entreprises a pu avoir lieu cette année.

Les chiffres présentés sur ce rapport reflètent l'impact de la crise sanitaire.



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rôle & fonctionnement

Créé depuis janvier 2017, **le CIAS** est géré par un conseil d'administration, composé du Président de la CCVDFB, Président de droit, de 11 élus issus du conseil communautaire et de 11 membres nommés par arrêté.



Ce conseil d'administration gère le service d'action sociale et le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Ce service **accompagne et protège** ses usagers sur le territoire communautaire.

Etudes et constitutions des dossiers à caractère social.

1 commission d'aide à la population pour l'attribution de secours.

Il est en lien étroit avec la responsable des Espaces France Services.

En 2020, 5329 € ont été attribués pour le secours d'urgence.

Portage de repas :

3 personnes équipées de véhicule :

Livraison des repas assurée du lundi au vendredi. (Livraison le vendredi pour samedi et dimanche).

3 secteurs de livraison :

Pays de Belvès, Le Buisson de Cadouin et Villefranche du Périgord qui prennent en compte toutes les communes du territoire de la CCVDFB et certaines communes limitrophes.



Le suivi administratif est assuré par le CIAS et la confection des repas est assurée par l'hôpital de Belvès en collaboration avec les diététiciennes.

32 534 repas livrés **en 2020**.



Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Une palette diversifiée de services pour tous les publics :



- Entretien du cadre de vie et du linge
- Courses, accompagnement aux rendez-vous médicaux ...
- Préparation et aide à la prise des repas,
- Aide au lever, au coucher, à la toilette
- Repas aidant
- Garde de jour ou de nuit,
- Aide à l'hygiène courante
- Prestations de petit jardinage et bricolage
- Gardes d'enfants de plus de 3 ans.

Nombre d'heures réalisées en 2020 : **31 650 heures dont 23 444 pour l'APAH**

Temps forts de 2020

→ **Election** du nouveau président et du conseil d'administration.

→ **Crise sanitaire liée au COVID** : le service s'est adapté, a équipé le personnel de matériel de protection, a réorganisé le service, a pallié aux absences tout en assurant une continuité de service.

→ **Engagement pour la réalisation de travaux** : logement social d'urgence au dessus du pôle social.

→ **Convention signée avec la CARSAT pour la mise en place du programme «aidants aidés» :**

- **Objectifs** : sensibiliser à la prévention des risques au domicile les personnes aidées, leurs proches et les professionnels de l'aide à domicile. Ce programme regroupe des conseils et astuces pour améliorer la qualité de vie à domicile tout en préservant l'autonomie de la personne accompagnée.

→ **Mise en place d'un ramassage de poubelles** pour les personnes dépendantes et seules, sur présentation d'un justificatif médical pour pallier à la mise en place des points d'apports volontaires par système de badges.

3 : Les actions communautaires

Développement économique

Nouvelle commission d'élus, issue d'une nouvelle mandature, avec comme objectif premier le développement économique dans le projet de territoire.

Zones d'Activités Economiques

Conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes exerce de plein droit la compétence relevant des actions de développement économique, notamment la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités du bloc communal.

Au 1er janvier 2020, la CCVDFB gère :

ZAE Le récolat - ST CYPRIEN

1 lot disponible :

- Vente du Lot 2 : superficie 1 536m²
- Lot 3 disponible : superficie 2 113m²

ZAE La Tuilières - ST PARDOUX ET VIELVIC

Aucune transaction

ZAE de Monplaisant

Délibération pour l'acquisition des terrains disponibles par la CCVDFB

ZAE La Croix blanche - MEYRALS

Aucune transaction en 2020

ZAE La brunie - COUX et BIGARQUE -MOUZENS



Superficie : 8256 m²

Création d'un village d'artisan au 1er Octobre 2018

Des locaux sur-mesure et clé en main pour une mutualisation réussie.

Surface du bâtiment : 457 m²

Installation de 3 artisans : un menuisier, un peintre et un maçon partagent 3 boxes et une unité mutualisée (administration, vestiaires, sanitaires).

Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) au titre du Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

L'OCMR-FISAC, quesako ?

Cette Opération Collective en Milieu Rural est un dispositif de soutien au développement des territoires en intervenant sur la consolidation et le développement du commerce et de l'artisanat.

Objectif : soutenir l'évolution, la modernisation, l'aménagement, la sécurisation de nos entreprises...

Des aides pour :

- La mise en sécurité et aux normes d'accessibilité
- La rénovation des vitrines
- La modernisation et l'aménagement des locaux et des équipements professionnels
- L'acquisition et l'aménagement des véhicules de tournées
- L'adaptation au numérique

➔ 64 dossiers ont été finalisés et auront bénéficié d'une subvention.

Au total, ce sont près de 470 000 € de subventions qui ont été accordées, dont presque 50 000€ pour le territoire communautaire, avec 8 dossiers finalisés.

Nature des investissements :

34% sur l'immobilier, 41% sur du matériel, 25% sur les deux, 5 créations d'emploi.



Afin de maintenir cette dynamique, la CCVDFB, en partenariat avec les autres EPCI du Pays du Périgord Noir ainsi que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, travaille à la construction du prochain dispositif de soutien à l'artisanat et au commerce : l'Action Collective de Proximité (ACP).

Le dispositif **Territoires d'Industrie** est une initiative de l'Etat qui en a confié le pilotage opérationnel aux régions.



La communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède a été retenue au sein du bassin « Brive-Périgord » qui regroupe les 6 EPCI du Pays de Périgord Noir, les Communautés d'Agglomérations de Brive et de Tulle.

Ce dispositif a pour objectif d'accélérer le développement des territoires autour de **4 thématiques prioritaires nationales** :

Recruter : conforter et pérenniser les principales filières employeuses du territoire.

Innovier : mettre en réseau les acteurs économiques locaux et structurer les filières.

Attirer : capitaliser sur les atouts du territoire et agir sur les facteurs de localisation des entreprises industrielles.

Simplifier : décloisonner les outils de veille et d'accompagnement, lever les freins périphériques à l'emploi, offrir aux entreprises un accès aisé à l'information et les aider à partager une approche commune des ressources humaines.



Mise en place **2019-2022**.

Ce dispositif a été validé par une délibération du conseil communautaire le 12 décembre 2019.

2020- TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Concrètement sur notre territoire

Recruter : Etude des besoins en compétences des entreprises et des perspectives de développement de la plateforme de formation des métiers du Pays du Périgord Noir.

Innover : Etude pré-opérationnelle cluster protection, restauration et protection du patrimoine.

Attirer : Définition d'une stratégie d'accueil et d'attractivité économique intégrant un volet foncier.

Simplifier : Etude mobilité et création d'un « Hub » de l'Industrie, dossier le plus avancé.

« HUB » de l'industrie

Ce « **Hub** » de l'industrie consiste à créer un guichet unique qui permettra d'apporter des réponses aux entreprises et aux différents publics (acteurs économiques, salariés, demandeurs d'emploi...).

Ojectifs :

- Concentrer l'information en direction des entreprises industrielles et de ses acteurs
- Organiser une veille industrielle et la mise en réseau
- Faciliter l'implantation des entreprises
- Accompagner le développement industriel et les porteurs de projets
- Diversifier le tissu économique industriel
- Mettre en œuvre une marque de territoire

➔ Elaboration d'une plateforme et recrutement d'un chargé de mission en cours.

« Cluster Industries cinématographiques et audiovisuelles »



Les objectifs de la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle « **Cluster Industries cinématographiques et audiovisuelles** » :

Tirer parti des atouts de la filière cinéma et audiovisuelle en misant sur la mise en réseaux des acteurs, l'émergence d'actions collectives et transversales.

➔ Etude prévue en 2021.

2020- FONDS DE SOUTIEN POUR LES ENTREPRISES

Dans le contexte de crise sanitaire et économique traversé depuis le mois de mars 2020, un fond de soutien des entreprises locales fortement impacté par cette crise a été constitué par **Initiative Périgord** (le réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises) en Dordogne) et **les communautés de communes**.

Un dispositif pour :

- répondre aux situations économiques alarmantes des petites entreprises, qui ne pourraient être secourues par les dispositifs de l'Etat ou de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce fond est destiné à être redistribué sous forme de prêts d'honneur et de subventions.

➔ 3 entreprises ont pu bénéficier de ce dispositif sur le territoire communautaire.

(SCOT) Le schema de cohérence territoriale

Objectifs :

Porter un projet de territoire partagé, cohérent et équilibré, soutenir les ambitions des acteurs et préserver l'identité du Pays du Périgord Noir.

Préserver l'environnement et la qualité des paysages, maîtriser le foncier

Organiser le développement équilibré et solidaire de l'habitat, des déplacements et de la mobilité des acteurs

Assurer les conditions du développement économique territorial

Favoriser l'attractivité du territoire

> Financement 2020 : 9358 €

Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

LE PLUI

Élaboré à l'échelle des communes sur la base d'un diagnostic et d'un projet de territoire, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme.

Il détermine et règlemente l'usage et l'occupation des sols en fonction de quatre grands types de zones : zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser..



L'année 2020 a été consacrée largement à la rédaction du Diagnostic territorial du PLUI par le bureau d'études GEOSCOPE et ses partenaires (architecte, paysagiste, écologue...), et contrainte à répétition par les épisodes de crise sanitaire.

Les premiers éléments du Diagnostic territorial ont été présentés et validés en octobre 2020 à l'occasion :

- D'un comité de pilotage réunissant les personnes publiques associées
- D'une conférence des maires

Faits marquants 2020 :

- Réunion à Siorac-en-Périgord pour recenser les projets de nature agricole (plus de 200 invitations adressées par courrier, une quarantaine de participants).
- Lancement d'un concours Photo pour sensibiliser les habitants à la perception des paysages et l'importance et la portée du document d'urbanisme en la matière.
- Evolution de gouvernance propre à l'élaboration du PLUI (validées en septembre par le conseil communautaire) pour préparer l'étape relative au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (précisions de fonctionnement et objectifs des instances mises en place : comité de pilotage restreint et élargi, conférence des maires, groupes de travail thématiques ...)



Agriculture



Afin de dynamiser la transmission et l'installation d'exploitations agricoles en Périgord Noir, une convention de partenariat est signée avec la Chambre d'Agriculture avec une participation financière de 1 000 €.

Objectifs de ce projet

Instituer un partenariat local avec la création de comités locaux installation-transmission (CLIT) composés des représentants de la CCVDFB, de l'association CrDA Périgord Noir (Création Dynamique Agricole), de la MSA et de la SAFER.

Organiser des sessions de visites du territoire et d'exploitations inscrites au répertoire, destinés aux porteurs de projets inscrits au RDI et répertoriés au Point Accueil Installation.

Gérer localement le répertoire « candidats » afin d'augmenter le nombre de mises en relation cédants/candidats.

Organiser des journées « cédants » sur la base de visites et de témoignages d'expériences locales réussies.

Améliorer l'intégration des nouveaux installés au sein des organisations locales.

Visites d'expériences sur d'autres territoires.

Les représentants de la CCVDFB sont :

Délégués titulaires : Mrs CHAZELAS, BOU-CHARD, LALUE, LIABOT, ROQUES

Délégués suppléants : Mrs LE CORRE, BALAT, LARAVOIRE, MERCHADOU, LAPEYRE

En 2020 : La Chambre d'agriculture compte 8 cessations d'activités et 7 installations (dont 1 Dotation Jeune Agriculteur) sur le territoire communautaire. La Surface Agricole Utile (SAU) associée à ces nouvelles exploitations est moins importante que le total de SAU des exploitations ayant cessé : une partie significative des surfaces servent à étendre des exploitations proches existantes.

Opération programmée de l'habitat



Par délibération en date du 28 septembre 2017, les communautés de communes de Domme-Villefranche du Périgord, Pays de Fénélon et Vallée Dordogne et Forêt Bessède ont validé la mise en place et l'animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) à l'échelle des trois EPCI, soit 62 communes (32 communes ont moins de 500 habitants) regroupant 27 813 habitants (source INSEE 2014) pour une superficie totale de 954 km² soit 29 habitants par km².

Cette opération doit permettre aux propriétaires d'obtenir des aides financières pour réaliser leurs travaux de rénovation, d'isolation et d'accessibilité.

Soliha est mandatée pour réaliser l'animation et le suivi de l'OPAH-RR en informant les propriétaires (permanences sur l'ensemble du territoire) et en assurant le montage des dossiers de subvention.

Durée du dispositif : 5 ans

du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024

UN DISPOSITIF POUR :



- Améliorer le confort des logements;
- Lutter contre la précarité énergétique par une approche thermique globale et de qualité des travaux de réhabilitation (économies d'énergie, d'eau, d'isolation thermique);
- Améliorer les conditions de vie des personnes âgées et/ou handicapées en les maintenant à leur domicile;
- Résorber l'habitat indigne, très dégradé ou dégradé;
- Remettre sur le marché des logements vacants dégradés;
- Augmenter et diversifier l'offre de logements locatifs abordables;
- Améliorer le cadre de vie en améliorant la qualité de l'air.

Les réhabilitations sont évaluées à 350 logements minimum sur les 5 ans de l'OPAH-RR, répartis comme suit :



325 logements occupés par leur propriétaire



25 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés

Qui est concerné par cette opération programmée de l'habitat?



Les 3 communautés de communes :
au total 62 communes
27 813 habitants (source INSEE 2014)
Superficie : 954 km²

RENOVATION DE L'HABITAT

OPAH-ECOHA Vallée Dordogne Forêt Bessède



FINANCEMENTS :



2020 :

- 29 dossiers de demandes de réhabilitation ont été déposés.
8 au titre de l'autonomie et 21 au titre de la précarité énergétique
- Motant global de travaux : 419 066 € sur les 3 communautés de communes
- 270 213 € de subventions ANAH dont 37 188 € d'aides directes des 3 collectivités.

Tourisme



Depuis le **1er janvier 2020**, les offices de tourisme des communautés de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et Domme Villefranche-du-Périgord ont fusionné pour former un office de tourisme cantonal, géré sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

L'Office de Tourisme Périgord Noir Vallée Dordogne couvre 43 communes et compte 6 Bureaux d'Informations Touristiques positionnés à Domme, Belvès, Saint-Cyprien, Villefranche, Daglan et Siorac.

Stratégie touristique du canton

Outre la mutualisation des moyens, cette fusion permet d'organiser et de structurer le territoire à travers un schéma de développement touristique établi pour la période **2019-2024** en ayant pour principal objectif de rendre le territoire plus performant :

- améliorer l'attractivité du territoire
- développer la fréquentation et la consommation touristique
- satisfaire les visiteurs et les prestataires
- attirer des investisseurs
- positionner le territoire cantonal au 2^e rang de l'économie touristique départementale.

Les enjeux et les ambitions de cette politique permettront d'assurer l'avenir du canton Vallée Dordogne en confortant le tourisme comme l'un de ses leviers économiques.

L'équipe

8 salariés et des agents saisonniers.



Missions

Accueil, information, promotion, fidélisation, communication, visites guidées, développement de projets de promotion touristique (géocaching, labellisation..), coordination (élus, prestataires, associations, artistes, animations d'ateliers numériques).

Activité touristique 2020

Le contexte sanitaire de cette année si particulière a eu de grosses conséquences sur l'activité touristique du territoire, comme dans de nombreux domaines.

La fréquentation dans les locaux a accusé une baisse de plus de 50% en raison des jauges imposées. A noter une forte hausse des clientèles néo-aquitaines et Ile-de-France qui ont affirmées une volonté de consommer local et de soutenir les commerçants locaux.

Fréquentation :

Lieu	Personnes
Périgord Noir Vallée Dordogne	85 657
Domme	57 067
Belvès	13 338
Villefranche	6939
Saint-Cyprien	4838
Daglan	2125

Accompagnement : des prestataires touristiques afin de leur permettre de relancer leur activité dans les meilleures conditions. Relais des mesures de soutien aux entreprises, relais des infos utiles et bonnes pratiques, valorisation des producteurs locaux, des services (drive, à emporter et traiteur, developpent et mise en ligne de tutoriels sur les réseaux sociaux.

Actions courantes 2020 :

Guide hébergement : 6000 exemplaires

Guide touristique (en partenariat avec l'OT Pays de Fénelon) : 90 000 exemplaires

Site internet : <http://www.perigordnoir-valleedordogne.com/>

Réseaux sociaux : FB, Instagram



Été actif :

Le Conseil Départemental de la Dordogne, en partenariat avec l'Office de Tourisme et les Communautés de Communes, met en place un programme estival d'activités sportives et de loisirs pour tous les publics.

14 activités différentes sur 21 communes, réunissant 206 participants.

Rappel des objectifs :

- Donner une image dynamique et renforcer l'attractivité du territoire
- Maintenir la clientèle (touristes et locaux) en Périgord Noir Vallée Dordogne
- Faire découvrir les communes du canton de façon ludique
- Donner la possibilité aux familles d'accéder à des animations à prix réduits
- Pallier au manque d'animations de la saison 2020

Randonnée des cabanes en pierre sèche - Daglan

En partenariat avec l'association de la Maison de la pierre sèche :

162 randonneurs

Terra Aventura : l'incroyable chasse aux trésors

3 parcours : St-Cyprien, St Pardoux et Vielvic, Domme
10 000 joueurs venus dénicher les trésors de ces villages

en plus des parcours Randoland, des sentiers ludiques et livret jeux de Fabio, Florette, Domme et Belvès



Taxe de séjour

Instaurée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour est régie par le code général des collectivités Territoriales (CGCT). Elle est perçue par la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède depuis le 1er janvier 2014.

Le produit de cette taxe destiné à favoriser la fréquentation touristique du territoire est intégralement reversé à l'Office de Tourisme conformément à la réglementation spécifique aux Offices de Tourisme institués en EPIC.

Chaque hébergeur est **acteur du développement touristique.**

Cette taxe est payée par toutes personnes hébergées à titre onéreux dans des hébergements marchands.

Les propriétaires hébergeurs sont chargés de collecter cette taxe auprès de leurs clients avant de la reverser à la Communauté de Communes.

Année 2020

L'Office de Tourisme Vallée Dordogne et Forêt Bessède a intégré en janvier 2020 l'Office de Tourisme de DOMME VILLEFRANCHE régi sous statut d'Etablissement public industriel et commercial (EPIC).

De ce fait, les modalités et les tarifs de cette taxe ont dû être harmonisés.

2020, sur les plateformes de réservation en ligne :

Taxation au réel :

Les plateformes qui proposent une réservation payante en ligne doivent prélever la taxe de séjour et la reverser pour le compte du propriétaire à la collectivité.

Taxation au forfait :

Les plateformes ne doivent plus prélever et donc reverser la taxe de séjour. Le tarif de la nuitée affiché en ligne et sur tout support de communication doit être indiqué taxe de séjour incluse.

Modification du régime de perception :

Le régime de perception de la taxe de séjour est devenu mixte au 1^{er} janvier 2020.

- **Au forfait pour les hébergements classés non professionnels et les chambres d'hôtes.**
- **Au réel pour tous les autres types d'hébergement.**

La taxe de séjour forfaitaire est annuelle, calculée par unité d'accueil et en fonction du classement ou du tarif de la nuitée par personne avec un abattement de 20 %. Elle fait suite à la déclaration annuelle de mise en location faite par le logeur. La base d'imposition retenue est de 60 jours dans la période du 02 juillet au 30 août.

Résultats 2020

Une grande confusion pour les opérateurs numériques qui, au vu de la délibération du Conseil communautaire, ne doivent plus prélever de TS mais au vu de la loi des finances le doivent pour les locations non classées...

De ce fait, la taxe de séjour pour les propriétés non classées n'a pas toujours été prélevée par ces entités et à contrario elle a été prélevée pour des propriétés classées alors qu'elles n'auraient pas dû ...

La pandémie et les périodes de confinement ont largement perturbé l'activité touristique. Cependant, la communauté de communes n'a pas adopté de dégrèvement de taxe de séjour compte tenu que la période de perception (forfait) n'était pas englobée dans la période de confinement.

Année	Nombre Hébergements	Montant collecté par les plateformes	Montant global
2019	475	50 429,42 €	185 713,75 €
2020	481	21 422,05 €	98 799,28 € Dont 20 153,28 € au forfait

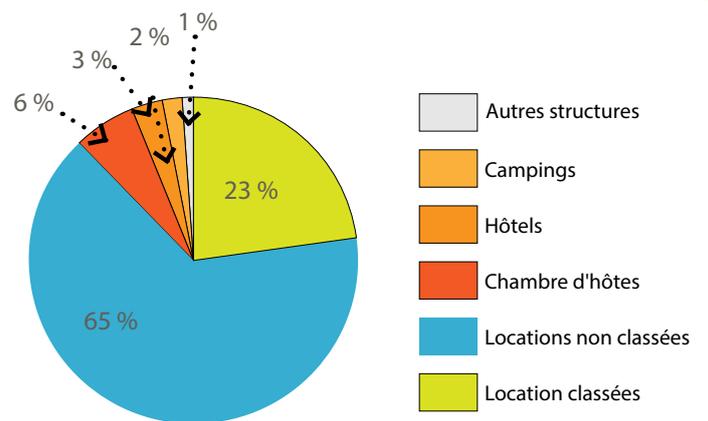
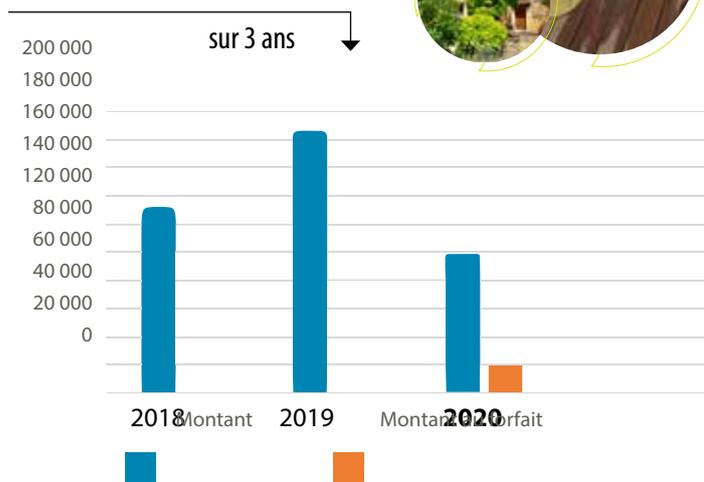
La taxe de séjour permet de :

valoriser le tourisme sur le territoire;

assurer l'accueil, l'information et l'orientation des touristes;

organiser et favoriser la promotion de la destination.

Evolution du Produit de la taxe de séjour :



CC Vallée Dordogne Forêt Bessède
Avenue de Sarlat
24220 SAINT CYPRIEN